



CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL
LIMOGES

DIRECTION

DÉCISION N°DG2020-23 DU 1^{er} décembre 2020

Le Directeur,

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35,

Vu la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et modifiant le code de la santé publique,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu les arrêtés du Centre National de Gestion des 4 et 24 novembre 2020 nommant Monsieur François-Jérôme AUBERT en qualité de Directeur des Centres Hospitaliers Esquirol à Limoges et La Valette à Saint-Vaury, et de l'EHPAD La Chapelaude à La Chapelle-Taillefert à compter du 1^{er} décembre 2020,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 22 janvier 2019 nommant Madame Claude DUBOIS-SOULAS en qualité de Directrice adjointe au Centre Hospitalier Esquirol,

Vu la convention de direction commune du 3 décembre 2019 entre le Centre Hospitalier Esquirol, le Centre Hospitalier La Valette et l'EHPAD de la Chapelle-Taillefert,

Considérant l'organigramme de Direction commune en vigueur,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Madame Claude DUBOIS-SOULAS, Directrice adjointe chargée des Affaires Générales et de la Coopération, reçoit délégation permanente de signature pour l'ensemble des affaires relevant de ses attributions :

- Tout acte, document, engagement ou correspondance en vue d'assurer la continuité des activités administratives de la Direction dont elle a la charge,
- Gestion des affaires générales et coordination des appels à projets,
- Direction et animation du service socio-éducatif hospitalier et des majeurs protégés,
- Gestion et suivi des conventions liant l'établissement à un partenaire associatif et/ou une structure externe au niveau national et international,
- Signature de ces conventions en cas d'absence ou d'empêchement du Chef d'établissement,
- Coordination et suivi du Projet d'établissement,
- Coordination et suivi du Projet territorial de santé mentale (PTSM),
- Pilotage des projets transversaux (dont réactualisation des contrats de pôle),
- Préparation et suivi des dossiers de demande ou de renouvellement d'autorisation,
- Suivi du CPOM,
- Pilotage et animation du Comité d'Éthique.

Article 2

Cette décision prend effet au 1^{er} décembre 2020 et remplace en s'y substituant toutes les délégations précédentes relatives au même domaine.

Article 3

Les signatures et paraphes de Madame Claude DUBOIS-SOULAS sont joints en annexe.

Article 4

La présente décision sera notifiée aux intéressés, transmise à Madame le Trésorier du Centre Hospitalier Esquirol, communiquée au Conseil de surveillance et fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Haute-Vienne.

Elle sera également publiée et consultable sur les sites intranet et internet du Centre Hospitalier Esquirol.

A Limoges, le 1^{er} décembre 2020.


Le Directeur,

Francis-Jérôme AUBERT

ANNEXE A LA DÉCISION N°DG2020-23 DU 1^{er} décembre 2020

**Délégation de signature relative à la Direction des Affaires Générales
et de la Coopération.**

Liste des personnes habilitées à signer :

Prénom et nom	Fonction	Signature et paraphe
Claude DUBOIS-SOULAS	Directrice adjointe en charge des affaires générales et de la coopération	 CSS

A Limoges, le 1^{er} décembre 2020.

Le Directeur,

François-Jérôme AUBERT